

## Conditions générales de vente et de livraisons Schülke & Mayr Benelux B.V.

### 1. Définitions

1.1 En ce qui concerne les présentes conditions générales ("Conditions générales"), les termes suivants ont la signification suivante :

- S&M : Schülke & Mayr Benelux B.V ;
- Le client : toute personne physique ou morale avec laquelle S&M négocie aux fins de conclure un contrat et/ou avec laquelle un contrat est conclu ;
- Contrat : tout contrat conclu entre S&M et le client, toute modification ou supplément à celui-ci, ainsi que tous les actes (juridiques) en préparation et en exécution de ce contrat ;
- Produits : Tous les éléments qui font l'objet d'un contrat ;
- Commande : toute commande du client à S&M.

### 2. Applicabilité

- 2.1 Ces termes et conditions font partie de tous les accords/contrats entre S&M et le client.
- 2.2 Sauf si la nature ou le contenu spécifique d'une disposition de ces conditions générales en décide autrement, les dispositions de ces conditions générales s'appliquent également aux contrats dans lesquels S&M n'agit pas en tant que vendeur.
- 2.3 L'applicabilité de tous les termes ou conditions générales ou spécifiques du client est expressément rejetée par S&M.

### 3. Offres, conclusion de contrats et relevés et indications des produits.

- 3.1 Une offre ou un devis n'est pas contraignant pour S&M et sert uniquement d'invitation à passer une commande par le client.
- 3.2 Un contrat n'est valablement conclu que si et dans la mesure où S&M accepte une commande par écrit ou exécute une commande.
- 3.3 Toutes les mentions de S&M concernant les chiffres, les mesures, les poids et/ou autres indications des produits ont été faites avec soin. Cependant, S&M ne peut garantir qu'il n'y aura pas de déviations à cet égard. Les échantillons, dessins ou modèles montrés ou fournis ne sont que des indications des Produits concernés.
- 3.4 Si un client est composé de plusieurs personnes physiques et/ou morales, chacune de ces personnes est conjointement et solidairement responsable du respect des obligations découlant du contrat.

### 4. Modifications et compléments

Les modifications et les ajouts à toute disposition d'un contrat et/ou des conditions générales ne s'appliquent que si elles sont établies par écrit par S&M et ne concernent que le contrat en question.

### 5. Prix

- 5.1 Sauf indication contraire expresse, tous les prix de S&M sont en euros et hors taxes sur le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée, droits d'importation et d'exportation et tous droits et/ou autres taxes ou prélèvements imposés par le gouvernement.
- 5.2 Si des augmentations de prix se produisent, par exemple en ce qui concerne les matières premières, les taux de change, les matériaux, les salaires et/ou les charges gouvernementales, S&M a le droit de répercuter ces augmentations de prix sur le client, étant entendu que le client a le droit d'annuler le contrat si ces augmentations s'élèvent à plus de 10% du montant de la commande initiale.
- 5.3 Les livraisons d'un montant net de commande à partir de 500,00 € par commande sont franco domicile. Pour les commandes dont le montant de la facture est inférieur ou égal à 500,00 € par commande, 75,00 € de frais administratifs et de transport sont facturés.

## **6. Paiement**

- 6.1 Le client paiera à S&M les sommes facturées par cette dernière dans les 30 jours de la date de facturation. Le client ne peut en aucun cas revendiquer un rabais, une compensation ou une suspension, sauf avec le consentement écrit exprès de S&M.
- 6.2 S&M a le droit à tout moment, avant d'exécuter ou de continuer à exécuter, d'exiger du client qu'il paie le prix d'achat à l'avance ou qu'il fournisse une garantie appropriée pour le montant que S&M a ou aura à réclamer au client en vertu du contrat, qu'il soit exigible ou non, à la discrétion de S&M.
- 6.3 Par la simple expiration d'un délai de paiement, le client est en défaut. Dans ce cas, toutes les créances de S&M sur le client, à quelque titre que ce soit, sont immédiatement exigibles et payables.
- 6.4 Sans aucune mise en demeure préalable, le client est tenu de payer, à partir de cette date, sur toutes les sommes non reçues au dernier jour du délai de paiement, des intérêts moratoires égaux à l'intérêt légal en vigueur aux Pays-Bas tel qu' applicable à ce moment-là, augmentés d' une surcharge de 2%.
- 6.5 Si le client est en défaut envers S&M, il est tenu de rembourser entièrement S&M pour les coûts extrajudiciaires et judiciaires. Les frais extrajudiciaires à rembourser par le client s'élèvent à au moins 15% du montant impayé avec un minimum de € 250,00 plus les taxes sur le chiffre d'affaires éventuellement dues.
- 6.6 Si, après avoir constaté que le client est en défaut, S&M envoie des rappels ou d'autres demandes de paiement au client, cela ne porte pas atteinte aux dispositions reprises au articles 6.3, 6.4 et 6.5.

## **7. Délai de livraison**

- 7.1 Les délais de livraison sont indiqués aussi précisément que possible. Toutefois, les délais de livraison indiqués par S&M ne doivent jamais être considérés comme des délais ultimes, sauf accord exprès et écrit stipulant autrement.
- 7.2 Le délai de livraison commence à courir le jour indiqué dans la confirmation écrite de la commande. Si certaines données sont requises pour l'exécution du contrat, le délai de livraison ne commence pas à courir avant que toutes les données soient en possession de S&M, et en aucun cas avant la date de confirmation écrite de la commande.
- 7.3 En cas de dépassement du délai de livraison, le client n'a droit à aucune compensation à cet égard. Dans ce cas, le client n'a pas non plus le droit de résilier le contrat, à moins que le dépassement du délai de livraison soit d'une nature telle que l'on ne peut raisonnablement exiger du client qu'il maintienne la partie concernée du contrat. Dans ce cas, le client doit mettre S&M en demeure, en observant une période d'au moins trois semaines, pendant laquelle S&M aura encore la possibilité de supprimer les motifs de résiliation partielle.

7.4 S&M a le droit de livrer en parties. Les livraisons peuvent être facturées séparément par S&M.

## **8. Livraison et risque**

8.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 13, les produits sont réputés avoir été livrés et acceptés par le client et le risque des produits livrés est transféré au client à partir du moment où les produits à livrer au client sont effectivement délivrés au client.

8.2 Si, pour quelque raison que ce soit, les produits ne sont pas collectés à temps par le client, ce dernier sera en défaut sans mise en demeure préalable. S&M est alors en droit de faire stocker les produits aux frais et risques du client ou de les vendre à un tiers.

## **9. Réclamations/garantie**

9.1 Le client est tenu d'inspecter (ou de faire inspecter) soigneusement les produits dès leur arrivée au lieu de destination ou, si antérieur, dès leur réception par lui-même ou par un tiers agissant en son nom. Les réclamations doivent être signalées à S&M par écrit au plus tard 5 jours ouvrables après la livraison des produits.

9.2 Les défauts qui n'auraient pas pu raisonnablement être découverts dans le délai spécifié au paragraphe 1 doivent être signalés à S&M par écrit immédiatement après leur découverte et au plus tard dans les 30 jours de la livraison des produits.

9.3 Après avoir découvert quelconque défaut, le client est tenu de cesser immédiatement d'utiliser, de traiter, d'assembler et/ou d'installer les Produits en question et, en outre, de faire et/ou de s'abstenir de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour éviter tout dommage (supplémentaire).

9.4 Lors de l'examen de la réclamation, le client fournira la coopération nécessaire, y compris en donnant à S&M l'opportunité d'enquêter ou de faire effectuer une enquête sur les circonstances de l'utilisation, du traitement, de la transformation et/ou de l'installation.

9.5 Si le client ne coopère pas ou si l'enquête n'est pas ou plus possible d'une autre manière, la réclamation ne sera pas traitée et le client n'aura droit à aucune revendication à cet égard.

9.6 Le client n'est pas libre de retourner les produits avant que S&M ait accepté qu'il le fasse. Les frais raisonnables de renvoi des produits sont pris en charge par S&M uniquement si la réclamation est faite en temps utile, correctement et de manière justifiée.

9.7 Si le client se plaint d'un défaut dans un produit d'une manière opportune, correcte et justifiée, la responsabilité de S&M qui en découle est limitée aux obligations décrites à l'article 12.3, en respectant les autres dispositions de l'article 12.

## **10. Cession**

Sans le consentement écrit préalable de S&M, le client ne peut céder à un tiers un contrat conclu ou tout droit et/ou obligation en découlant.

## **11. Conservation du titre**

11.1 La propriété des produits, nonobstant la livraison réelle, n'est transférée au client qu'au moment où le client a payé toutes les créances de S&M concernant la contrepartie pour les produits livrés ou à livrer par

S&M au client en vertu du contrat ou de tout autre contrat similaire, ainsi que toutes les créances découlant de tout manquement dans l'exécution d'un tel contrat.

- 11.2 Avant que la propriété des produits ne soit transférée au client, le client n'a pas le droit de louer ou de donner en usage, de mettre en gage ou de vendre les produits appartenant à S&M à des tiers. Le client informera son (ses) acquéreur(s) des droits de propriété de S&M.

## 12. Les obligations de S&M

- 12.1 S&M garantit la qualité des produits qu'elle fournit, si et dans la mesure où ceux-ci sont utilisés et appliqués par des experts dans le domaine conformément aux instructions d'utilisation applicables, sans préjudice de ce qui est stipulé dans ces termes et conditions.

- 12.2 Dans le cas d'une non-exécution ou d'une mauvaise exécution de ses obligations dans le cadre de tout contrat, S&M est uniquement tenue de compléter ou de remplacer les produits défectueux et/ou de livrer à nouveau les produits.

- 12.3. Pour autant que les réclamations soient faites en temps utile, correctement et conformément aux dispositions de l'article 9, et qu'il ait été suffisamment démontré que les produits

- ne sont pas conformes à ce qui a été convenu à cet égard, ou

- ne fonctionnent pas correctement,

S&M a le choix soit de livrer à nouveau les produits jugés défectueux (gratuitement) contre le retour des produits jugés défectueux, soit d'accorder au client une remise au prorata du prix d'achat.

S&M est entièrement libérée de ses obligations à cet égard en accomplissant l'une des prestations mentionnées ci-dessus.

## 13. Responsabilité civile

- 13.1 S&M n'est pas responsable de quelconque dommage aux produits ou causé par ou à cause des produits autrement qu'en accord avec les dispositions de l'article 12.

- 13.2 S&M n'est jamais responsable de quelconque dommage du client, y compris les pertes indirectes, les pertes immatérielles, les pertes commerciales et/ou les pertes environnementales.

- 13.3 Sans préjudice des dispositions de l'article 13.1 et 13.2, la responsabilité contractuelle et légale de S&M est à tout moment limitée au montant du prix d'achat du produit pour lequel la responsabilité est apparue.

- 13.4 Sauf dans le cas d'une négligence grave ou d'une mauvaise intention de la part de S&M ou de son personnel de direction, le client indemniserà S&M pour toutes réclamations de tiers, à quelque titre que ce soit, en ce qui concerne la compensation des dommages, des coûts ou des intérêts relatifs aux produits, découlant ou liés à l'utilisation des produits ou de la mise en circulation des produits. Le client indemnise pleinement S&M pour toutes réclamations de tiers qui peuvent découler de ou sont liées à l'accomplissement ou au non-respect par S&M de ses obligations en vertu de quelconque contrat avec le client.

## 14. Force majeure

- 14.1 Si, pendant l'exécution du contrat, apparaissent des circonstances résultant en un cas de force majeure, prévisible ou non, S&M a le droit de résilier le contrat ou de reporter le délai de livraison.
- 14.2 Les circonstances qualifiées de force majeure comprennent, sans s'y limiter, les interdictions d'importation et d'exportation, la guerre, les grèves et la livraison défectueuse ou tardive de marchandises par les fournisseurs.
- 14.3 Au cas où la période d'exécution des obligations n'est pas possible en raison d'un tel cas de force majeure excédant une période de 6 mois, les deux parties ont le droit de dissoudre le contrat sans intervention judiciaire.

## 15. Résiliation prématurée

Si le client ne remplit pas une ou plusieurs de ses obligations en vertu du contrat pour tout autre motif, ainsi que si une requête de faillite du client est déposée ou une demande de suspension de paiement est faite, ou si les actifs du client sont saisis en tout ou en partie, ou encore si le client perd la libre disposition de ses actifs de toute autre manière, S&M est autorisée à suspendre ou à résilier le contrat dans la mesure où il n'a pas encore été exécuté. Les produits déjà fournis par S&M mais non payés peuvent être réclamés en retour, tout cela sans préjudice du droit de S&M à une compensation pour la perte, les coûts et les intérêts.

## 16. Dispositions finales

- 16.1 Toutes les offres, livraisons, confirmations de commande et contrats, dont les présentes conditions de l'article 2.1 font partie, ainsi que les obligations qui en découlent, sont régis par le droit néerlandais.

Les dispositions de la Convention de Vienne de 1980 sur les ventes ne sont pas applicables.

- 16.2 Tous les litiges relatifs aux livraisons, aux confirmations de commande et aux accords dont font partie les présentes conditions générales de l'article 1, ainsi que les obligations qui en découlent, seront tranchés en première instance par le tribunal compétent d'Amsterdam.

- 16.3 Si une disposition des termes et conditions de la présente ne s'applique pas, est considérée comme invalide ou est annulée, les autres dispositions resteront en vigueur et la disposition inapplicable, invalide ou annulée sera convertie en une disposition que S&M aurait stipulée si la disposition originale avait été abandonnée en raison de son inapplicabilité, invalidité ou nullité. Pour autant que nécessaire, le client marque son accord préalable avec cette disposition.

Haarlem, le 18 novembre 2021

## Conditions générales de vente et de livraison Schülke & Mayr Benelux B.V.

### 1. Définitions

1.1 Dans les présentes conditions générales ("Conditions générales"), les termes suivants ont la signification suivante

- S&M : Schülke & Mayr Benelux B.V ;
- Client : toute personne physique ou morale avec laquelle S&M négocie pour conclure un accord et/ou avec laquelle un accord est conclu ;
- Contrat : tout contrat conclu entre S&M et le client, tout amendement ou supplément à celui-ci, ainsi que tous les actes (légaux) en préparation et en exécution de ce contrat ;
- Produits : Tous les éléments qui font l'objet d'un accord ;
- Commande : toute commande du client à S&M.

## 2. Applicabilité

- 2.1 Ces termes et conditions font partie de tous les accords entre S&M et le client.
- 2.2 Sauf si la nature ou le contenu spécifique d'une disposition de ces conditions générales en décide autrement, les dispositions de ces conditions générales s'appliquent également aux contrats dans lesquels S&M n'agit pas en tant que vendeur.
- 2.3 L'applicabilité de tous les termes ou conditions générales ou spécifiques du client est expressément rejetée par S&M.

## 3. Offres, conclusion d'accords et spécifications et indications des produits.

- 3.1 Une offre ou un devis n'est pas contraignant pour S&M et sert seulement d'invitation à passer une commande par le client.
- 3.2 Un contrat entre en vigueur seulement si et dans la mesure où S&M accepte une commande par écrit ou exécute une commande.
- 3.3 Toutes les déclarations de S&M concernant les chiffres, les mesures, les poids et/ou autres indications des produits ont été faites avec soin. Cependant, S&M ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas de déviations à cet égard. Les échantillons, dessins ou modèles montrés ou fournis ne sont que des indications des Produits concernés.
- 3.4 Si un client est composé de plusieurs personnes physiques et/ou morales, chacune de ces personnes est conjointement et solidairement responsable du respect des obligations découlant du contrat.

## 4. Modifications et compléments

Les modifications et les ajouts à toute disposition d'un contrat et/ou des conditions générales ne s'appliquent que si elles sont établies par écrit par S&M et ne concernent que le contrat en question.

## 5. Prix

- 5.1 Sauf indication contraire expresse, tous les prix de S&M sont en euros et hors taxe sur le chiffre d'affaires, droits d'importation et d'exportation et tous droits et/ou autres taxes ou prélèvements à imposer par le gouvernement.
- 5.2 Si des augmentations de prix se produisent, par exemple en ce qui concerne les matières premières, les taux de change, les matériaux, les salaires et/ou les charges gouvernementales, S&M a le droit de répercuter

ces augmentations de prix sur le client, étant entendu que le client a le droit d'annuler le contrat si ces augmentations s'élèvent à plus de 10% du montant de la commande initiale.

- 5.3 Les livraisons d'un montant net de commande à partir de 500,00 € par commande sont franco domicile. Pour les commandes dont le montant de la facture est inférieur ou égal à 500,00 € par commande, 75,00 € de frais administratifs et de transport sont facturés.

## **6. Paiement**

- 6.1 Le client paiera à S&M les sommes facturées par lui dans les 30 jours de la date de facturation. Le client n'a jamais droit à un rabais, une compensation ou une suspension, sauf avec le consentement écrit exprès de S&M.
- 6.2 S&M a le droit à tout moment, avant d'exécuter ou de continuer à exécuter, d'exiger du client qu'il paie le prix d'achat à l'avance ou qu'il fournisse une garantie appropriée pour le montant que S&M a ou aura à réclamer au client en vertu du contrat, qu'il soit dû ou non, à la discrétion de S&M.
- 6.3 Par la simple expiration d'un délai de paiement, le client est en défaut. Dans ce cas, toutes les créances de S&M sur le client, à quelque titre que ce soit, sont immédiatement exigibles et payables.
- 6.4 Sans autre mise en demeure, le client est tenu de payer, à partir de cette date, des intérêts moratoires sur toutes les sommes non reçues au dernier jour du délai de paiement, égaux à l'intérêt légal en vigueur aux Pays-Bas à ce moment-là, plus des intérêts sur toutes les sommes non reçues au dernier jour du délai de paiement. Pays-Bas applicables à ce moment-là, plus une surcharge de 2%.
- 6.5 Si le client est en défaut envers S&M, il est obligé de rembourser entièrement S&M pour les coûts extrajudiciaires et judiciaires. Les frais extrajudiciaires à rembourser par le client s'élèvent à au moins 15% du montant impayé avec un minimum de € 250,00 plus les taxes sur le chiffre d'affaires dues.
- 6.6 Si, après que le client est en défaut, S&M envoie des rappels ou d'autres demandes de paiement au client, cela ne porte pas atteinte aux dispositions de 6.3, 6.4 et 6.5.

## **7. Délai de livraison**

- 7.1 Les délais de livraison sont indiqués aussi précisément que possible. Toutefois, les délais de livraison indiqués par S&M ne doivent jamais être considérés comme des délais, sauf accord exprès et écrit.
- 7.2 Le délai de livraison commence à courir le jour indiqué dans la confirmation écrite de la commande. Si certaines données sont requises pour l'exécution du contrat, le délai de livraison ne commence pas à courir avant que toutes les données soient en possession de S&M, mais pas avant la date de confirmation écrite de la commande.
- 7.3 En cas de dépassement du délai de livraison, le client n'a droit à aucune compensation à cet égard. Dans ce cas, le client n'a pas non plus le droit de résilier le contrat, à moins que le dépassement du délai de livraison soit d'une nature telle que l'on ne peut raisonnablement exiger du client qu'il maintienne la partie concernée du contrat. Dans ce cas, le client doit déclarer S&M en défaut, en observant une période d'au moins trois semaines, dans laquelle S&M est encore capable de supprimer les motifs de résiliation partielle.
- 7.4 S&M a le droit de livrer en parties. Les livraisons peuvent être facturées séparément par S&M.

## **8. Livraison et risque**

- 8.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 13, les produits sont réputés avoir été livrés et acceptés par le client et le risque des produits livrés est transféré au client à partir du moment où les produits à livrer au client sont livrés au client.

- 8.2 Si, pour quelque raison que ce soit, les produits ne sont pas collectés à temps par le client, ce dernier sera en défaut sans mise en demeure préalable. S&M est alors en droit de faire stocker les produits aux frais et risques du client ou de les vendre à un tiers.

## 9. Plaintes/garantie

- 9.1 Le client est tenu d'inspecter (ou de faire inspecter) soigneusement les produits dès leur arrivée au lieu de destination ou, si c'est plus tôt, dès leur réception par lui-même ou par un tiers agissant en son nom. Les plaintes doivent être signalées à S&M par écrit au plus tard 5 jours ouvrables après la livraison des produits.
- 9.2 Les défauts qui n'auraient pas pu raisonnablement être découverts dans le délai spécifié au paragraphe 1 doivent être signalés à S&M par écrit immédiatement après leur découverte et au plus tard dans les 30 jours de la livraison des produits.
- 9.3 Après avoir découvert un défaut, le client est tenu de cesser immédiatement d'utiliser, de traiter, d'assimiler et/ou d'installer les Produits en question et, en outre, de faire et de s'abstenir de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour éviter tout dommage (supplémentaire).
- 9.4 En enquêtant sur la plainte, le client fournira la coopération nécessaire, y compris en donnant à S&M l'opportunité d'enquêter sur les circonstances de l'utilisation, du traitement, de la transformation et/ou de l'installation, ou de faire effectuer une telle enquête.
- 9.5 Si le client ne coopère pas ou si l'enquête n'est pas ou plus possible d'une autre manière, la plainte ne sera pas traitée et le client n'aura aucune réclamation à cet égard.
- 9.6 Le client n'est pas libre de retourner les produits avant que S&M ait accepté de le faire. Les frais raisonnables de renvoi des produits sont pris en charge par S&M uniquement si la réclamation est faite en temps utile, correctement et de manière justifiée.
- 9.7 Si le client se plaint d'un défaut dans un produit d'une manière opportune, correcte et justifiée, la responsabilité de S&M qui en découle est limitée aux obligations décrites à l'article 12.3, en respectant les autres dispositions de l'article 12.

## 10. Transfert

Sans le consentement écrit préalable de S&M, le client ne peut pas transférer à un tiers tout contrat conclu ou tout droit et/ou obligation en découlant.

## 11. Conservation du titre

- 11.1 La propriété des produits, nonobstant la livraison réelle, ne passe pas au client jusqu'à ce que le client ait payé toutes les réclamations de S&M concernant la contrepartie pour les produits livrés ou à livrer par S&M au client en vertu du contrat ou de tout autre contrat similaire, ainsi que toutes les réclamations découlant de tout manquement dans l'exécution d'un tel contrat.
- 11.2 Avant que la propriété des produits soit transférée au client, le client n'a pas le droit de louer ou de donner en usage, de mettre en gage ou de vendre les produits appartenant à S&M à des tiers. Le client informera son (ses) acheteur(s) des droits de propriété de S&M.

## 12. Les obligations de S&M



- 12.1 S&M garantit la qualité des produits qu'elle fournit, si et dans la mesure où ceux-ci sont utilisés et appliqués par des experts dans le domaine conformément aux instructions d'utilisation applicables, sans préjudice de ce qui est stipulé dans ces termes et conditions.
- 12.2 Dans le cas d'une non-exécution ou d'une mauvaise exécution de ses obligations dans le cadre de tout contrat, S&M est seulement obligé de compléter ou de remplacer les produits défectueux et/ou de livrer à nouveau les produits.
- 12.3. Pour autant que les réclamations soient faites en temps utile, correctement et conformément aux dispositions de l'article 9, et qu'il ait été suffisamment démontré que les produits
  - ne sont pas conformes à ce qui a été convenu à cet égard, ou
  - ne fonctionnent pas correctement,

S&M a le choix soit de livrer à nouveau les produits jugés défectueux (gratuitement) contre le retour des produits jugés défectueux, soit d'accorder au client une remise au prorata du prix d'achat.

S&M est entièrement libéré de ses obligations à cet égard en accomplissant l'une des performances mentionnées ci-dessus.

### **13. Responsabilité civile**

- 13.1 S&M n'est pas responsable de tout dommage aux produits ou causé par ou à cause des produits autrement qu'en accord avec les dispositions de l'article 12.
- 13.2 S&M n'est jamais responsable de toute perte subie par le client, y compris les pertes directes consécutives, les pertes immatérielles, les pertes commerciales et/ou les pertes environnementales.
- 13.3 Sans préjudice des dispositions de l'article 13.1 et 13.2, la responsabilité contractuelle et légale de S&M est à tout moment limitée au montant du prix d'achat du produit pour lequel la responsabilité est née.  
survenu.
- 13.4 Sauf dans le cas d'une négligence grave ou d'une intention de la part de S&M ou de son personnel de direction, le client indemniserà S&M contre toutes les réclamations de tiers, à quelque titre que ce soit, en ce qui concerne la compensation pour les dommages, les coûts ou les intérêts relatifs aux produits, découlant ou liés à l'utilisation des produits ou de la mise en circulation des produits. Le client indemnise pleinement S&M contre toutes les réclamations de tiers qui peuvent découler de ou sont liées à l'accomplissement ou au non-respect par S&M de ses obligations en vertu de tout contrat avec le client.

### **14. Force majeure**

- 14.1 S&M a le droit, si, pendant l'exécution du contrat, il y a des circonstances résultant d'un cas de force majeure, prévisible ou non, de résilier le contrat ou de reporter le terme de la livraison. 14.2 Les circonstances qualifiées de force majeure comprennent, sans s'y limiter, les interdictions d'importation et d'exportation, la guerre, les grèves et la livraison défectueuse ou tardive de marchandises par les fournisseurs.
- 14.3 Dans la période où l'exécution des obligations n'est pas possible en raison d'un tel cas de force majeure et dépasse une période de 6 mois, les deux parties ont le droit de dissoudre le contrat sans intervention judiciaire.

### **15. Arrêt prématuré**

Si le client ne remplit pas une ou plusieurs de ses obligations en vertu du contrat pour tout autre motif, ainsi que si une requête de faillite du client est déposée ou une demande de suspension de paiement est faite, ou si les actifs du client sont saisis en tout ou en partie, ou si le client perd la libre disposition de ses actifs de toute autre manière, S&M est autorisé à suspendre ou à résilier le contrat dans la mesure où il n'a pas encore été exécuté. Les produits déjà fournis par S&M mais non payés peuvent être réclamés, tout cela sans préjudice du droit de S&M à une compensation pour la perte, les coûts et les intérêts.

## 16. Dispositions finales

- 16.1 Toutes les offres, livraisons, confirmations de commande et contrats, dont les présentes conditions de l'article 2.1 font partie, ainsi que les obligations qui en découlent, sont régis par le droit néerlandais.

Les dispositions de la Convention de Vienne sur les ventes de 1980 ne sont pas applicables.

- 16.2 Tous les litiges relatifs aux livraisons, aux confirmations de commande et aux accords dont font partie les présentes conditions générales de l'article 1, ainsi que les obligations qui en découlent, seront tranchés en première instance par le tribunal compétent d'Amsterdam.
- 16.3 Si une disposition de ces termes et conditions ne s'applique pas, est considérée comme invalide ou est annulée, les autres dispositions resteront en vigueur et la disposition inapplicable, invalide ou annulée sera convertie en une disposition que S&M aurait stipulée si la disposition originale avait été abandonnée en raison de son inapplicabilité, invalidité ou nullité. Le cas échéant, le client déclare son accord à l'avance.

Haarlem, 18 novembre 2021